

SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Il est interdit d'interdire...
- 05 /** - Examen du permis de chasser :
 - baisse régulière du nombre de candidats
 - Chasse accompagnée : du nouveau
- 06 /** - Accidents de chasse :
 - Des statistiques pour nous sensibiliser
- 07 /** - Evolution du tableau de chasse petit gibier
- 08 /** - Témoignage de dégâts commis par les animaux classés nuisibles
 - Coup de chapeau au Dr Vitte
- 09 /** - Le monde rural menacé par un RIP
- 10 /** - Planter des buissons en Haute-Marne avec l'aide de la Fédération des Chasseurs
- 12 /** - Notre planète fout le camp mais les comportements ne changent pas
 - Destruction du renard au mois de mars
- 13 /** - Reconstitution d'une population de perdrix grises dans le GIC Sud Haut-Marnais
- 17 /** - Une bonne année pour le faisan
 - ChassAdapt : une application à votre service
 - Erratums
- 18 /** - Apprendre pour mieux comprendre
 - FNC : création d'une task force numérique
- 19 /** - La PPA en Europe : ce n'est pas fini !
- 20 /** - Mise sur le marché de la venaison :
 - Le point sur l'actualité
- 21 /** - Les chamois en plaine
 - Agonie d'un chevreuil
- 22 /** - Lancement de deux nouveaux sites internet
 - Rejoignez Pollin'Air
- 23 /** - Un chevreuil entièrement noir
 - Tête bizarre
- 24 /** - UNUCR : une saison d'entraînements et une épreuve 2020 compliquées mais pas impossibles
- 26 /** - Chevreuil rôti à l'orange et aux épices
- 27 /** - Dates à retenir
 - Cherchez l'intrus
 - Petite annonce



Directeur de la publication :

M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.

Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871

Numéro de CPPAP 0525 G 88877

Rédaction et administration :

Siège de la Fédération

16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr

N° INSS 1250-4408

Photo de couverture : D. GEST

Crédits photos : FDC 52 et D. GEST

Conception et réalisation :

Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



L'abondance du sanglier et l'inquiétude de ne plus pouvoir assumer toutes les charges financières liées à l'indemnisation des dégâts agricoles mobilisent mon action depuis deux ans.

La sensibilisation des adjudicataires au cours de 4 réunions l'an passé et une large information relayée par la presse n'ont pas permis d'atteindre des prélèvements suffisants pour inverser la tendance.

Un an plus tard, le bilan de l'exercice de dégâts 2019/2020 n'apporte pas le répit espéré et la situation continue de se dégrader.

C'est pour cela que j'ai réuni les 40 adjudicataires du département prélevant plus de 50 sangliers et représentant 40% du tableau de chasse départemental. Enfin un courrier a été adressé fin octobre à chaque chasseur pour que chacun soit associé à l'effort collectif demandé.

Supprimer toute règle de tir, prélever au minimum 25% de laies de plus de 60 kg et atteindre un prélèvement départemental de 18 000 animaux sont les objectifs qui ont été affichés.

La marche à franchir est haute et le contexte général ne va pas nous aider. La diminution du nombre de chasseurs, la limitation des déplacements liés à la COVID 19 (chasseurs âgés ou étrangers), la présence de nombreux marçassins favorisant le non tir des laies suitées sont autant de facteurs pouvant peser sur l'efficacité de la chasse en battue cette saison. Il nous faut pourtant réussir et réduire la population de sangliers pour que nos dépenses soient supportables et compatibles avec les moyens financiers que nos chasseurs peuvent consacrer à leur passion.

Cet effort en matière de pression de chasse doit naturellement intervenir dans le strict respect de la sécurité qui reste une priorité essentielle. C'est tout le vœu que je peux formuler à la veille d'une nouvelle année : profiter pleinement d'une saison où les contraintes de tirs seront allégées mais restez très attentifs pour que la chasse reste une fête.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année à vous et à toute votre famille.

Le Président,
Thomas CORVASCE

IL EST INTERDIT D'INTERDIRE...

C'est le slogan qui doit guider la chasse du sanglier cette année. Force est de constater que malgré le message porté par la Fédération des Chasseurs l'an dernier, l'objectif d'une baisse notable des densités de sanglier n'a pas été atteint.

Une des premières conséquences est un exercice de dégâts 2019/2020 qui continue de se dégrader avec 1 400 ha de surface détruite (1 200 ha en 2018/2019 !). L'augmentation attendue des barèmes d'indemnisation portés par des cours agricoles à la hausse ne va pas non plus arranger la situation.

A cela s'ajoute une reproduction pléthorique de l'espèce au printemps 2021 qui va être favorisée par l'abondance de la fructification forestière et qu'il faut anticiper. Il n'y a donc pas d'autre choix cette saison que de supprimer toute règle de tir pour le sanglier

et de faciliter ainsi la réalisation de prélèvements importants pour revenir à des populations maîtrisées et à des coûts de dégâts supportables.

Chacun doit apporter sa contribution à cet effort collectif indispensable pour l'avenir de la chasse dans le département. Aucun responsable de territoire ne doit se soustraire à cette exigence et continuer à penser que ces mesures sont faites pour les autres.

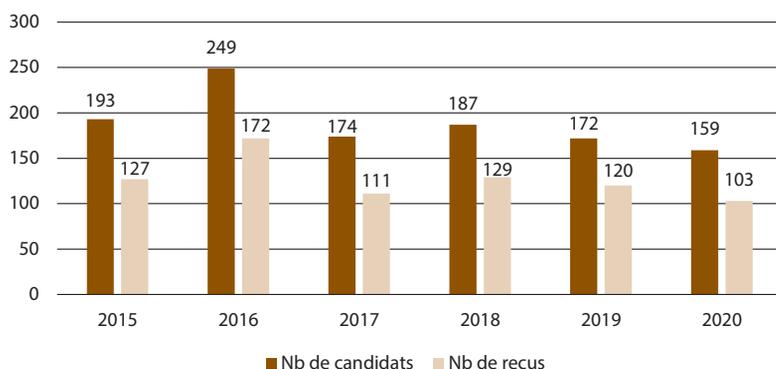
Quant aux chasseurs, il faut refuser toute sanction au maintien de règles inadaptées à l'urgence du moment.



Ghislaine COLLINOT - OSTEOPATHE ANIMALIER
06 07 31 97 41
ghislaine.collinot@orange.fr
CHEVAL : 65 € - CHIEN : 45 €
(frais déplacement si distance > à 30 kms Langres)
Réduction de 5 € sur présentation permis chasse

SIRET : 79922256700015

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER : BAISSE RÉGULIÈRE DU NOMBRE DE CANDIDATS



La chasse souffre cruellement d'un déficit de recrutement. Une baisse progressive des candidats est observée ces dernières années malgré tous les efforts faits

pour réduire le coût financier de l'accès à la chasse. La bonne nouvelle est dans la proportion des femmes dont le nombre progresse sensiblement.

CHASSE ACCOMPAGNÉE : DU NOUVEAU

La chasse accompagnée permet de chasser dès l'âge de 15 ans accompagné d'un "parrain" gratuitement pendant un an. Ce dispositif est ouvert aussi pour les adultes car il n'y a pas d'âge limite pour chasser accompagné.

Pour cela, le chasseur accompagné doit suivre une formation spécifique distincte de celle prévue pour l'examen du permis. Une demande préalable d'autorisation de chasser accompagné doit pour cela être remplie et adressée à la FDC 52. La formation peut être suivie dès l'âge de 14 ans et demi mais l'autorisation de chasser accompagné ne sera délivrée qu'à l'âge révolu de 15 ans.



Les parrains limités à 4 par chasseur accompagné sont eux aussi tenus de suivre une formation préalable obligatoire. Ils disposeront alors chacun d'une carte d'attestation accompagnateur de "chasse accompagnée" valable 10 ans.

Dans la pratique, ils utiliseront une arme pour deux. C'est l'assurance du parrain qui garantira la responsabilité civile du chasseur accompagné. Les compagnies d'assurance de chaque parrain devront en être informées auparavant.

ACCIDENTS DE CHASSE : DES STATISTIQUES POUR NOUS SENSIBILISER

La FNC et l'OFB ont présenté le bilan des accidents de chasse pour la saison 2019/2020.

La tendance d'une baisse depuis 20 ans se confirme. La saison 2019/2020 enregistre néanmoins une légère augmentation : 141 victimes contre 131 et 11 accidents mortels contre 7 en 2018/2019. Les auto-accidents augmentent, dus généralement à une mauvaise manipulation de l'arme.

Le non-respect de l'angle de 30° est une des causes essentielles des accidents occasionnés lors des battues au grand gibier, suivi par le tir dans la traque et le tir sans identification. Seul 1% des accidents au grand gibier est lié à un ricochet imprévisible !

DES BÂTONS FLUO DISPONIBLES À LA FÉDÉRATION

Matérialiser au sol l'angle de 30° est indispensable. La FDC met pour cela à disposition des chasseurs des bâtons fluo au prix de 2 € le kit. Equiper tous ses actionnaires à partir d'un achat groupé réalisé par le responsable du territoire paraît la meilleure réponse si on veut limiter efficacement les risques.

ÉVOLUTION DES ACCIDENTS MORTELS



Source : Office Français de la Biodiversité

Pôle de Vincennes - "le Nadar" Hall C - 5 square Félix Nadar - 94300 Vincennes - www.ofb.gouv.fr



COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE



CROQUETTES*



CRUD / GOUDRON



ATTRACTANTS



Magasin
RN19 - 52800 FOULAIN
03 25 31 13 64
contact@cobevim.com
@ Vente en ligne
www.cobevim-boutique.fr

**des PRIX, du CHOIX,
des CONSEILS !**

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE
EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...

ÉVOLUTION DU TABLEAU DE CHASSE PETIT GIBIER

Si on observe plutôt une relative stabilité des prélèvements pour la majorité des espèces de gibier (lièvre, lapin, faisan, caille et tourterelle), quelques tendances significatives se dégagent.

Espèces	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Lièvre	1 120	1 090	1 046
Lapin	232	113	127
Faisan	3 608	3 039	2 789
Perdrix	1 251	862	998
Pigeon ramier	7 845	7 314	11 391
Caille des blés	30	17	11
Tourterelle des bois	75	27	63
Renard	3 557	2 903	4 104
Blaireau	574	509	661

On constate une nette augmentation du tableau de chasse de pigeons ramiers en 2019/2020 par rapport à la saison précédente avec des chiffres impressionnants pour certaines communes (Longeville sur la Laines, Thonnance les Joinville, Nancy etc...). Le blaireau s'inscrit lui dans une hausse régulière depuis 10 ans confirmant l'abondance des effectifs.

Un retour étonnant du renard avec un prélèvement qui bondit de plus de 1 000 animaux en 2019/2020 alors que l'impression générale est plutôt à une vision à la baisse des populations.

Les chiffres figurant pour les perdrix et les faisans sont à prendre avec beaucoup de réserve car ils sont essentiellement le reflet des lâchers opérés par les sociétés de chasse.

ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39



Retrouver nos armes sur notre site internet
→ www.armurerie-laurain-meunier.fr



TARIF SPÉCIAL
MUNITIONS
TOUS CHASSEURS

-15%

À PARTIR DE
3 BOÎTES
ACHETÉES

Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme
 Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

TÉMOIGNAGE DE DÉGÂTS COMMIS PAR LES ANIMAUX CLASSÉS NUISIBLES

Le titre de cet article conserve volontairement l'ancienne appellation animaux classés nuisibles remplacée depuis peu par les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD). Cette évolution de vocabulaire illustre la tendance actuelle que prend la cause animale. On tente de gommer progressivement la sensibilité du monde rural au profit d'une nouvelle vision sociétale.

Au-delà de ces précautions de langage, un rendez-vous se prépare en 2022 avec, à nouveau, une échéance de classement ou pas des espèces comme le renard, la fouine, la martre, le putois, les corvidés, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet.

Le classement de ces espèces repose essentiellement sur le recueil des dommages qu'elles peuvent commettre dans le département. Pour cela, un imprimé à remplir et à renvoyer à la FDC 52 est disponible sur le site www.fdc52.fr à la rubrique "Piégeage et réglementation". Il faut absolument recueillir les témoignages de dégâts auprès des agriculteurs (dégâts de corbeau), des petits élevages familiaux (pillage de renards dans les poulaillers), des propriétaires de maisons (dégâts de fouine dans l'isolation des greniers) et de toute personne ayant subi des atteintes significatives. Les piégeurs et les chasseurs doivent



être des relais actifs pour collecter ces informations. Sans des données documentées et significatives, la FDC 52 sera démunie lors de l'établissement des dossiers à transmettre au ministère.

Le maintien du classement du renard, de la fouine et des corvidés représente un enjeu important pour le département. C'est maintenant qu'il faut se mobiliser !

COUP DE CHAPEAU AU DR VITTE

Vétérinaire émérite de Wassy, le Dr Vitte a pris sa retraite à l'âge de 68 ans le 30 septembre dernier.

Marie-Françoise a ouvert son cabinet le 1er juillet 1979 à Wassy avec son mari. Originaire du département du Nord, une opportunité lui a permis de s'établir en Haute-Marne où elle a construit sa vie professionnelle et familiale. Depuis 41 ans, elle n'a eu de cesse de satisfaire sa clientèle. "Je suis heureuse de soigner les animaux et cela 24 h sur 24 h. Tout comme les humains, ils ne choisissent ni le jour ni l'heure où ils tombent malades".

Depuis le décès de son mari, il y a 15 ans, Marie-Françoise n'a pris que 45 jours de congés. "Je suis passionnée par mon travail, il me rend heureuse. Mais pour l'instant, le cabinet n'a pas de reprendre la charge de travail faisant un peu peur" de l'aveu du Dr Vitte. Il est vrai que tous les chasseurs du nord du département connaissaient la disponibilité du cabinet avec



Ange Piguet souhaite une bonne retraite à Mme Vitte. Qu'elle profite pleinement de sa famille !

son chenil extérieur pour permettre de déposer son chien blessé ou malade. Ce sont pour toutes ces raisons qu'Ange Piguet, Administrateur à la FDC 52, tient à marquer la reconnaissance des chasseurs qui appréciaient le Dr Vitte pour son accueil simple et toujours agréable, la dispense de soins de grande qualité et une disponibilité incroyable.

LE MONDE RURAL MENACÉ PAR UN RIP

Un journaliste et trois puissants hommes d'affaires français ont lancé cet été un projet de Référendum d'Initiative Partagée afin d'interdire des pratiques d'élevage des animaux, la chasse à courre et autres chasses traditionnelles, et la présentation d'animaux dans les zoos, cirques, etc... Accompagné d'images chocs bien choisies, ce projet a déjà reçu le soutien de nombreux parlementaires et citoyens.

LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE : UN PIÈGE POUR LA DÉMOCRATIE

Le Référendum d'Initiative Partagée est une procédure définie à l'article 11 de la Constitution, permettant d'organiser un référendum sur une proposition de loi, présentée par au moins 1/5e des parlementaires et soutenue par 1/10e du corps électoral, soit environ 4.7 millions de citoyens. Le délai de collecte des signatures, ouvert en juillet, est de 9 mois. Au 1er septembre, le compteur affichait 130 élus (il en faut 185) et 600 000 citoyens.

UNE MANIPULATION SOURNOISE POUR SERVIR D'OBSCURS INTÉRÊTS

Cette démarche est soutenue par des magnats de la communication porteurs d'une idéologie alimentaire qui nie sa place à l'être humain, et voudrait le faire vivre suivant ses critères et ses intérêts – cherchez à qui le crime profite – il est facile à ces activistes d'influencer les citoyens pour recueillir le maximum de soutiens.

Derrière le refus de consommer de la viande, se cachent des entreprises qui préparent l'alimentation de demain basée sur des protéines artificielles. Les profits attendus sont énormes et justifient le soutien des mouvements vegans et autres activistes de la cause animale. Cette économie de l'ombre qui prépare avec bienveillance notre avenir, prospère en dehors de l'Europe. Elle prépare son avenir en misant sur l'effondrement de l'élevage.

L'OBJECTIF DERRIÈRE LE RIP

- ➊ Supprimer l'élevage
- ➋ Abolir l'exploitation des animaux par l'homme sous toutes ses formes (équitation, chiens de berger, apiculture, fourrure, basse-cour, etc...)
- ➌ Interdire la chasse, la pêche récréative et professionnelle, la tauromachie, etc...



Une campagne active sur les réseaux sociaux auprès d'un public citadin, le démarchage ciblé d'élus des villes en quête de reconnaissance mais déconnectés de la vraie vie, peut aboutir à un changement profond de notre société si nous n'entrons pas en résistance. Interpellez vous aussi les parlementaires et parlez-en autour de vous afin de faire barrage à cette idéologie que nous refusons.

LA FDC 52 MOBILISÉE

Un courrier a été adressé aux députés du département qui nous ont confirmés leur soutien. Un courrier a également été envoyé aux différents responsables institutionnels du département concernés par les conséquences du RIP.

Agriculteurs, forestiers, pêcheurs et pratiquants de loisirs extérieurs ont été interpellés pour relayer l'inquiétude du monde rural auprès des élus et organiser la résistance des campagnes. Il faut faire échec à la tentative d'imposer au monde rural une vision extrémiste de quelques illuminés des villes. C'est une véritable mobilisation citoyenne qu'il faut provoquer afin que les médias relaient aussi notre indignation. C'est à ce prix que nous arriverons à faire échec à cette manœuvre...

PLANTER DES BUISSONS EN HAUTE-MARNE AVEC L'AIDE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS

Une opération pour favoriser la plantation de buissons a été lancée dans la région Grand Est par la Fédération Régionale des Chasseurs grâce au financement de l'Eco-contribution liée à la réforme de la chasse. Un objectif de 1 000 buissons a été fixé dont 100 ont été réservés pour la Haute-Marne.

DES KITS CLÉS EN MAIN

Cette initiative s'adresse aux propriétaires, aux agriculteurs, aux sociétés de chasse ou aux collectivités qui disposent de surfaces situées au milieu des plaines agricoles et pouvant accueillir ces îlots arbustifs.

Le planteur doit travailler le sol et assurer un paillage préalable. Un kit comprenant 12 plants en godet, 12 protections chevreuils et 24 tuteurs sera donné pour chaque emplacement. Une convention préalable devra être signée par les partenaires associés à l'opération et notamment par le propriétaire

des terrains. La Fédération des Chasseurs assurera le soutien administratif et logistique et le contrôle des plantations.

Début septembre, 13 dossiers représentant près de 80 buissons ont été instruits. Restent 20 buissons pour des plantations printanières et peut-être une dotation complémentaire mais qui restera modeste. Les personnes intéressées sont invitées à contacter rapidement la FDC 52 si elles veulent bénéficier du dispositif pour cet hiver.

Si le succès attendu se confirme, cette opération pourrait être reconduite l'hiver prochain.

QUELQUES INFORMATIONS TECHNIQUES

- Localisation à plus de 100 m d'un bâtiment et 50 m d'un boisement ou d'infrastructures
- Plantation sur une ou plusieurs lignes



- Engagement pour 5 ans

SARL BRESSON Éric

aliment complet
idéal chiens de chasse !

20 kg
19 % protéines
8 % MG

26 € /un
24 € à partir de 4

100% FRANÇAISES !
SOUS CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE



20 kg
28 % protéines
14 % MG

29.90 € /un
27.90 € à partir de 4

Service commande pour la Haute-Marne :

06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

Gérer et Entretien
votre territoire
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

A vous de retrouver le nom des espèces



1



2



3



4



5



6

Les réponses dans le prochain numéro.

NOTRE PLANÈTE FOUT LE CAMP MAIS LES COMPORTEMENTS NE CHANGENT PAS

Deux photos illustrent notre impuissance à obtenir une prise de conscience et un changement des comportements. L'évolution inquiétante du climat et l'épuisement des ressources en eau ont marqué l'été 2020. Et bien pendant ce temps-là, on continue comme avant en creusant un peu plus chaque jour la tombe de nos petits-enfants.

Ce talus qui, à l'origine, devait supporter une haie, va disparaître avec l'intervention de cette pelle-terreuse. Spectacle courant mais qui choque car, à 50 m, une haie vient d'être plantée !

Bel entretien contrasté en bordure d'une route communale de Haute-Marne. D'un côté une magni-

fique haie est maintenue en l'état par l'exploitant agricole et de l'autre une intervention mécanique sévère a supprimé toute valeur écologique à cette bordure. Pour autant, des deux agriculteurs concernés, quel sera le plus riche et le plus heureux à la fin de l'année ?



DESTRUCTION DU RENARD AU MOIS DE MARS

Une disposition réglementaire permet au détenteur du droit de destruction de réguler le renard à tir durant le mois de mars.

Pour cela, il faut adresser une demande à la Direction Départementale des Territoires avant le 15 février 2021. L'imprimé est disponible sur le site www.fdc52.fr / page d'accueil - Actualités

Pour bénéficier de cette mesure, il faut être demandeur de plan de chasse (chevreuil ou sanglier) et disposer du droit de destruction.

Pour ceux qui ont bénéficié d'une demande de destruction à tir du renard en 2020, l'imprimé leur sera directement adressé par la DDT.



RECONSTITUTION D'UNE POPULATION DE PERDRIX GRISES

Dans le GIC Sud Haut-Marnais

Courant 2017, le GIC Sud Haut-Marnais décide de réimplanter la perdrix grise dans sa partie céréalière centrale, zone la plus favorable à l'espèce. Loin d'être gagné, ce pari est osé car le statut de l'espèce se dégrade dans toute la France, y compris dans notre département. Trois ans plus tard, le suivi réalisé par la Fédération des Chasseurs permet de présenter un premier bilan.

Un territoire céréalière suffisamment vaste

11 détenteurs de droit de chasse, essentiellement des sociétés communales de chasse, décident en 2017 de suspendre la chasse de la perdrix pendant 3 ans sur un ensemble géographique de plus de 6 000 ha de plaine. Cette zone est suffisamment vaste pour engager un programme d'actions collectives et conserver quelques atouts en terme paysager et de diversité culturelle.

Par ailleurs un contexte humain particulier a permis un rapprochement agriculteur / chasseur depuis de nombreuses années aboutissant à de nombreuses plantations de haies (19 km !) dont certaines ont maintenant près de 10 ans !

Ces aménagements ont par ailleurs été complétés plus récemment par des bandes enherbées qui offrent des sites de nidification privilégiés pour les perdrix (15 km).



UNE HAIE MAGNIFIQUE PLANTÉE
PAR LES CHASSEURS ET COUVERTE DE BAIES

Des lâchers de repeuplement massifs

En 2017, il restait quelques rares couples de perdrix qui ne permettaient pas d'espérer une reconstitution naturelle de la population. En dessous d'un certain seuil de densité, la dynamique de reproduction ne peut pas compenser la disparition naturelle des oiseaux.

La seule méthode dans cette situation dégradée repose sur un repeuplement important et prolongé avec des oiseaux d'élevage dont la survie en milieu naturel est très faible. Un repère : pour installer un couple au printemps, il faut lâcher une compagnie de 12 oiseaux en été.

La technique est donc coûteuse, laborieuse mais on ne connaît pas de solution alternative. 2 570 oiseaux ont donc été lâchés en 3 ans par compagnie en été sous parquet de prêlâcher.

Une implication des chasseurs variable selon les communes

Portée à bout de bras par la Fédération des Chasseurs et le GIC, cette opération n'a pas réussi à mobiliser toutes les énergies espérées. Certaines sociétés de chasse concernées par le non tir de l'espèce n'ont pas souhaité lâcher des perdrix pour éviter d'avoir à participer au financement. Des territoires entiers n'ont pas été piégés favorisant d'autant la disparition des oiseaux au lendemain des lâchers.

Par ailleurs, la répartition des aménagements est inégalement répartie suivant les communes.

Un accompagnement loin d'être optimum donc

mais qui est le juste reflet du contexte cynégétique général. L'effort n'est donc pas totalement satisfaisant mais le travail réalisé a été suffisamment significatif pour inverser la tendance démographique de la perdrix grise.

Des résultats en demi-teinte

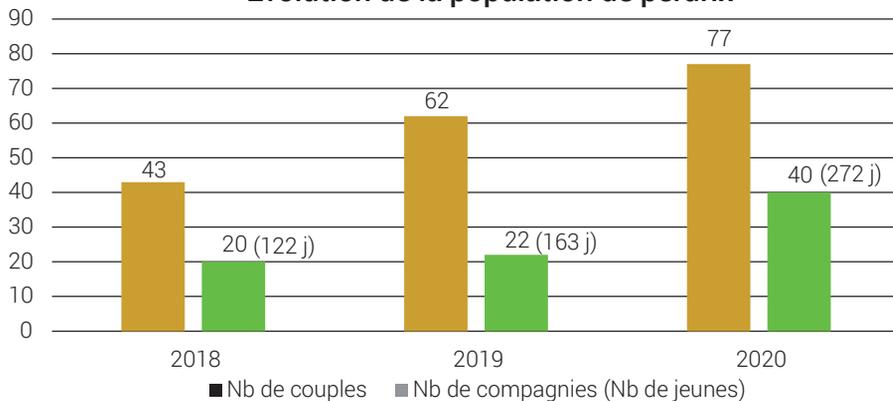
Un suivi a été assuré depuis 3 ans afin d'évaluer au printemps le nombre de couples de perdrix installés, puis en été pour recenser les compagnies. Il s'agit d'une simple enquête menée auprès des agriculteurs et des chasseurs dans chaque commune impliquée. Le comptage est loin d'être exhaustif mais permet d'obtenir un indice d'abondance qui donne la tendance globale.

Si le nombre de couples a peu progressé par rapport aux résultats enregistrés dans d'autres départements pour ce type d'opération, la reproduction de cette année laisse augurer un avenir plus favorable.

Clairement la population au bout de 3 ans n'est toujours pas chassable. Les chasseurs l'ont bien compris en demandant une nouvelle interdiction préfectorale du tir.

Le recensement des couples au printemps 2021 apportera une vraie réponse car l'arrêt des lâchers en 2020 permet d'être assuré de la qualité des oiseaux qui cette fois sont tous d'origine naturelle. La disparition hivernale devrait se limiter à 60% des effectifs présents à l'automne contre 85% lorsqu'il s'agit d'oiseaux d'élevage. Rendez-vous en 2021 pour connaître les résultats de la reproduction et apporter une réponse à la question posée : est-il encore possible de reconstituer des populations de perdrix dans le département ?

Evolution de la population de perdrix





APPORTER DE L'EAU EN ÉTÉ AUX
PERDREAUX EST INDISPENSABLE...

UNE BANDE ENHERBÉE QUI A ABRITÉ
UNE COMPAGNIE DE 16 PERDREAUX
COURANT AOÛT



L'AIDE DÉTERMINANTE

De la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole, puis du Conseil Départemental de la Haute-Marne



Après avoir bénéficié de l'aide du Crédit Agricole la première année, le Conseil Départemental de la Haute-Marne a pris le relais et apporte un soutien financier significatif pour la plantation de haies et le semis de bandes enherbées.

Ce programme départemental récent est destiné à préserver les paysages et la biodiversité, et à limiter le ruissellement des eaux.

Le département affiche sa volonté d'agir concrètement sur des sujets à fort enjeu environnemental.

La FDC 52 a saisi cette opportunité qui se concrétise par exemple pour cet hiver par 6 nouveaux dossiers de plantation de haies réparties dans tout le département.



MÉLILOT EN FLEURS DANS UNE BANDE ENHERBÉE LONGEANT UNE HAIE

L'AVIS DE NICOLAS LACROIX

Président du Conseil Départemental de Haute-Marne



La perte de biodiversité dans les plaines céréalières est préoccupante. Le Conseil Départemental doit aussi apporter son soutien pour expérimenter et étendre de nouvelles mesures pour retrouver une nature riche et diversifiée. La Fédération des Chasseurs mobilisée sur ce sujet porte des actions exemplaires dans le Sud haut-marnais.

Je me réjouis que la perdrix grise, espèce bio indicatrice retenue, semble répondre aux aménagements réalisés. Cela témoigne que la résignation n'apporte rien mais c'est bien dans l'action qu'il faut être..."

UNE BONNE ANNÉE POUR LE FAISAN

Depuis 2010, les chasseurs de Xavier Follot se sont regroupés pour développer le petit gibier et chasser essentiellement la perdrix et le faisan sur la ferme de la Brie.

Cette année, leurs efforts sont enfin récompensés. Entre le territoire de la société communale de Frampas et la ferme de la Brie, ce ne sont pas moins de 7 compagnies de faisans (35 jeunes) et 2 compagnies de perdrix grises de 15 et 7 oiseaux qui ont été recensés.

Motivée par ces bons résultats, l'équipe de Xavier Follot s'est lancée dans la construction d'une volière anglaise. Deux lots d'oiseaux ont déjà bénéficié de l'aménagement. Le filet de protection a été progressivement enlevé pour permettre aux oiseaux de s'envoler naturellement de leur volière et des trappes mises en place pour que les oiseaux puissent y retourner.

Mais l'aménagement ne s'arrête pas là. Cette année doit voir la création de 5 mares grâce à des fonds régionaux (animé par le CPIE de Soulaines "Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement"), et du réaménagement du ruisseau de la Brie pour lui donner son lit initial (animé par le Syndicat de la Voire).



Ces nouveaux aménagements viendront compléter les cultures à gibier.

La population de faisans se développe sur la zone du Der. Pourquoi pas chez vous ? N'hésitez pas à contacter la FDC 52.

CHASSADAPT : UNE APPLICATION À VOTRE SERVICE

Ce nouvel outil mis à la disposition des chasseurs permet pour l'instant l'enregistrement des prélèvements de bécasses et de tourterelles des bois.

Par ailleurs, un appel a été lancé par la FNC avec le soutien de l'ANCGE pour inciter les chasseurs de gibier d'eau à déclarer les prélèvements d'oies cendrées de cette année.

Il faut installer ChasseAdapt sur le smartphone ou l'iphone en allant chercher l'application sur Play Store ou Apple Store. L'identifiant demandé corres-

pondra au n° à 14 chiffres figurant sous le code barre de la validation du permis de chasser. La procédure est expliquée sur le site www.fdc52.fr.

A terme, ce dispositif pourrait être développé pour d'autres espèces migratrices et devenir un outil indispensable pour la gestion et le contrôle des prélèvements.

ERRATUMS

Un lecteur assidu du carnet d'ouverture 2020/2021 nous a signalé une erreur manifeste sur la page présentant les mâchoires du chevreuil.

Une inversion malheureuse des commentaires nous oblige à rappeler que la 3^{ème} prémolaire trilobée caractérise une mâchoire de chevillard. A l'âge

adulte, cette dent est remplacée et devient bilobée. Par ailleurs, dans l'article sur le tir de nuit par les lieutenants de louveterie paru dans le numéro de septembre du Chasseur Haut-Marnais, il fallait lire 5 ans pour la période de nomination des lieutenants de louveterie et non 4 ans comme indiqué.

LA PPA EN EUROPE : CE N'EST PAS FINI !

MAUVAISE NOUVELLE EN ALLEMAGNE

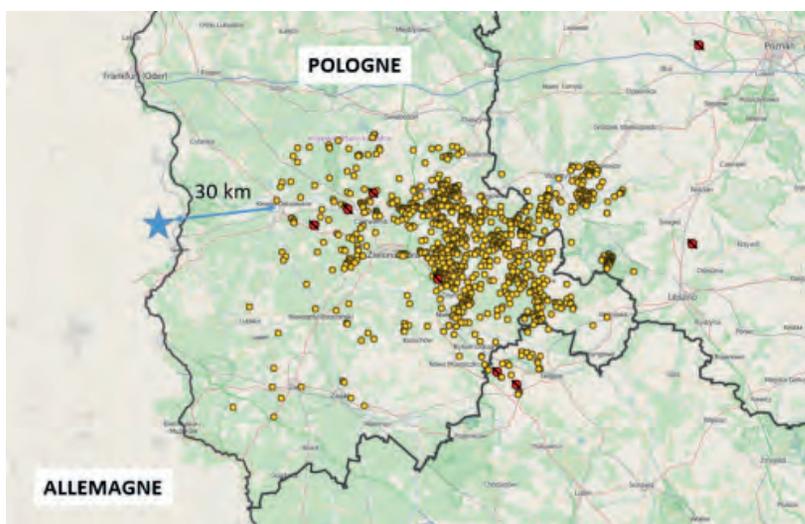
Un premier cas de Peste Porcine Africaine sur sanglier a été découvert début septembre en Allemagne, aux confins de la frontière polonaise. Depuis le nombre de cas positifs ne cesse d'augmenter (37 en octobre) dans la région de Brandebourg. Une deuxième zone infectée est apparue depuis, plus au nord et toujours en bordure de la frontière polonaise.

Plusieurs mesures ont été prises en urgence, notamment la pose de clôtures électriques autour du foyer de mortalité. D'autres décisions devraient suivre

concernant la chasse, les activités humaines, l'élevage des porcs, la pose de grillages.

Par ailleurs à l'annonce de l'apparition de la PPA, la Chine a aussitôt interdit l'importation de porcs allemands (2ème producteur européen), plongeant la filière dans une période de fortes turbulences des prix pouvant aussi impacter l'élevage français.

Les autorités allemandes restent confiantes en rappelant le succès obtenu par la République Tchèque qui, après avoir été contaminée en juin 2017, a réussi à retrouver en février 2019 son statut indemne.



Localisation approximative du premier cas de PPA en Allemagne (étoile bleue, source : commission européenne le 10/09/2020), de cas chez les sangliers (points jaunes) et des élevages infectés (ronds rouges barrés) en Pologne depuis le 01/01/2020 (source : services vétérinaires polonais).

LA SITUATION S'AMÉLIORE EN BELGIQUE

Un état des lieux paru le 22 septembre 2020 confirme la disparition progressive de la PPA. Le dernier cas positif remonte à début mars avec la découverte d'ossements d'un sanglier. Depuis aucune mortalité attribuée à cette maladie n'a été recensée. Un vent d'optimisme souffle sur la Belgique qui envisage le dépôt d'un dossier auprès de l'Europe pour retrouver son statut "indemne PPA". Cette bonne nouvelle ne peut qu'être bien accueillie par les départements français voisins concernés par les mesures sanitaires pour limiter les risques de propagation.

Avant de retrouver une situation définitivement assainie, il faudra nécessairement du temps et

les mesures de limitation des populations sanglier se poursuivront. Reste que l'arsenal mis en place semble avoir produit ses effets et permet d'être rassuré si un nouvel événement devait se produire.

UN RAPPEL POUR LES CHASSEURS QUI VONT À L'ÉTRANGER

- ⊗ On ne part pas avec son chien,
- ⊗ On nettoie tout son matériel (voiture, vêtements, chaussures, matériel de chasse, etc...)
- ⊗ On ne ramène rien, aucun produit à base de porc ou de sanglier (ni charcuterie, viande ou salaison, ni trophées).

MISE SUR LE MARCHÉ DE LA VENAISON : LE POINT SUR L'ACTUALITÉ

NOUVEAU MODÈLE DE FICHE VENAISON

Un examen initial réalisé par les chasseurs ayant suivi une formation dédiée est obligatoire lorsque le détenteur souhaite céder à titre gratuit ou onéreux une carcasse en peau :

- ➊ à un commerce de détail local fournissant directement le consommateur final
- ➋ à un établissement de traitement du gibier sauvage agréé (ex : Villette viandes ou Lorraine venaison)
- ➌ dans le cadre d'un repas de chasse ou d'un repas associatif.

A cette occasion, une fiche d'examen initial doit être remplie et remise aux différents intervenants (détenteur initial, destinataire, le cas échéant au laboratoire d'analyse et au contrôleur).

Un nouveau modèle de fiche a été élaboré par la FNC et devra se substituer à l'ancienne à partir du 1er juillet 2021. En attendant, les anciennes fiches peuvent être utilisées afin d'épuiser les stocks actuels.

DÉCLARATION DES CENTRES DE COLLECTE

Dès lors que le gibier est stocké après une journée de chasse dans un local réfrigéré, il doit faire l'objet d'une déclaration administrative en tant que "centre de collecte".

En fait cette obligation qui a été occultée depuis la mise en place de la directive européenne sur le paquet hygiène s'applique à tous les exploitants du secteur alimentaire qui entreposent des produits primaires.

Le local réfrigéré (centre de collecte) doit répondre à des règles d'hygiène de bon sens :

- ➊ Température constante et adaptée (pas de congélation)
- ➋ Propreté du local.

Pour déclarer son centre de collecte, il faut utiliser l'imprimé cerfa n°13984*05 disponible sur le site www.fdc52.fr et l'adresser à la DDCSPP (89 Rue Victoire de la Marne – BP 52091 – 52904 Chaumont Cedex – Mail : ddcspp-sv@haute-marne.gouv.fr).

Un numéro d'enregistrement du centre de collecte sera délivré par la ddcsp.

Pour plus d'informations, consulter le site www.fdc52.fr - Rubrique Infos pratiques pour vous chasseurs / Venaison



CONTRÔLE DE LA VENAISON DU PETIT GIBIER AUSSI !

Le petit gibier prélevé en Haute-Marne est autoconsommé par les chasseurs ou donné à un consommateur final. Il n'est pas soumis à un contrôle venaison obligatoire. Il est néanmoins nécessaire de vérifier l'état général de l'animal et d'observer attentivement les viscères. Chez le lièvre, une rate anormalement disproportionnée est un signe d'alerte majeure devant inciter à ne pas consommer l'animal. La photo ci-dessous d'un lièvre mort découvert avant l'ouverture sur la commune de Narcy en est un exemple flagrant.



LES CHAMOIS EN PLAINE

La multiplication des témoignages depuis cet été, concernant l'observation de chamois dans le département, plaide pour l'existence de plusieurs individus différents.

Juillet : La Genevroye

Août : Châteauvillain

Septembre : Rolampont, Rivières les Fosses, Viéville et Vesvres sous Chalancey

L'origine reste bien sûr inconnue même si la provenance d'animaux issus des massifs vosgiens et jurasiens semble la plus plausible.

En tous cas pour les heureux observateurs, c'est une jolie surprise que la nature nous offre même si parfois il faut illustrer le témoignage d'une photo pour donner de la crédibilité auprès d'un auditoire bien souvent perplexe !



Observation
à La Genevroye.



Observation
à Châteauvillain.

AGONIE D'UN CHEVREUIL

Triste fin pour un chevreuil qui a enfilé sa tête dans un bidon en plastique. Retrouvé mort entre Marbéville et Blaise, l'animal n'a jamais réussi à se dégager.



MIRADOR ELMAR

Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00
Barre de renfort pour plancher
Barres pour siège coulissant - Montage facile

TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC
Hauteur 1m30 159,00 TTC
Hauteur 1m60 179,00 TTC

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52

Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92

Mail : sas.fmcs@outlook.com



Brevet Français N°1455367/FR3022108
Produit 100% Français
Solidité certifiée Bureau Veritas
N° Siret82919726800016
TVA INTRA FR44829197268



LANCEMENT DE DEUX NOUVEAUX SITES INTERNET

alabillebaude.fr

Un nouveau site internet est apparu sur la toile et traite d'une diversité de sujets autour de la chasse comme son nom l'indique. Son concepteur, qui est aussi celui qui en tient la plume, n'est pas un inconnu dans notre département, puisqu'il s'agit de Jean-François Guerbert.

Bien documenté et parfaitement à jour d'une actualité soutenue, la visite de ce site permet d'appréhender les enjeux actuels pour la chasse mais aussi bien plus largement pour le monde rural. Une sélection de contributions écrites provenant d'horizon divers permet d'alimenter les réflexions actuelles. On y trouve des prises de position courageuses et sans tabou...

www.chasseurdefrance.com

Après avoir appliqué pendant longtemps l'adage pour vivre heureux vivons cachés, la Fédération Nationale des Chasseurs a décidé d'accroître sa visibilité en lançant un nouveau site internet innovant, performant et ludique www.chasseurdefrance.com, dont l'objectif est d'expliquer ce qu'est la chasse aujourd'hui.

Le visiteur, dès son entrée sur le site, est immergé dans l'univers de la chasse au plus près de la faune et de la flore par des vidéos immersives et ainsi projeté dans cette nature que les chasseurs pratiquent et préservent au quotidien.



REJOIGNEZ POLLIN'AIR

Le développement des allergies n'épargne pas les chasseurs. Nous avons décidé de relayer une initiative portée par ATMO Grand Est, un organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air. Elle consiste à créer un réseau participatif, Pollin'Air, destiné à permettre aux personnes allergiques d'adapter leur comportement grâce aux informations recueillies.

Les chasseurs peuvent rejoindre le réseau des observateurs chargés d'identifier les 25 plantes ciblées et de renseigner les phases de fleurissement puis de pollinisation. Les contributions demandées ne sont pas complexes et chronophages. Elles permettent d'acquérir des connaissances grâce aux formations numériques reçues et d'améliorer les conditions de vie de notre entourage.

Pour plus d'infos, connectez-vous sur www.pollinair.fr

Créez votre compte utilisateur en cliquant sur l'onglet "Devenir sentinelle" puis "Inscription".



UN CHEVREUIL ENTIEREMENT NOIR

Une photo d'un brocard mélanique nous a été envoyée par Michel Valette. Elle nous donne l'occasion de parler d'une curiosité de la nature plutôt rare en Europe.

Il s'agit d'un cas de mélanisme que l'on observe couramment chez le faisan. On parle alors de "faisan obscur" et aussi un peu moins fréquemment chez le lapin de garenne.

Pour revenir au chevreuil, il existe une région située au nord de l'Allemagne autour de Hanovre où la proportion d'animaux mélaniques dépasse les 30% sur quelques territoires. Cette bizarrerie attire de nombreux chasseurs et fait l'objet de commercialisation de séjours prisés pour prélever des chevreuils à l'approche. Le brocard de Michel Valette provient effectivement de cette région. En France, la probabilité de prélever un tel animal est infime. La proportion d'individus albinos semble plus élevée et leur présence est régulièrement signalée en Haute-Marne.



TÊTE BIZARRE

Belle tête bizarre récoltée par Lionel Boudin dans la chasse du Moulin des Vernes située à cheval sur les communes de Dancevoir et d'Aubepierre.





OFFRE 1^{ER} PERMIS





ALCÉDO LANGRES
Rue Louis Lepitre
52200 LANGRES
03 25 90 01 16

**Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons:**

**1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluo + 1 Porte Permis**

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

-15%

MUNITIONS
OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCEDO
(maxi 150 cartouches) - hors taxes (pignon)

-15%

CHAUSSANT & ACCESSOIRES
OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes
chassons, guêtres, accessoires

-20%

VÊTEMENTS
OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, cuissards, vests
gilets, casquettes

	<p>SP BLACK LIGHT Cal: 12/76 Canon: 66 et 71 cm</p> <p>549€ <small>Prix spécial 1er permis</small></p>	
	<p>EXTRA N Cal: 12/76 Canon: 71 cm</p> <p>999€ <small>Prix spécial 1er permis</small></p>	
	<p>AFFINITY ONE BOIS Cal: 12/76 Canon: 71 cm</p> <p>829€ <small>Prix spécial 1er permis</small></p>	
	<p>KRONOS Cal: 30/06</p> <p>889€ <small>Prix spécial 1er permis</small></p>	

UNUCR : UNE SAISON D'ENTRAÎNEMENTS ET UNE ÉPREUVE 2020 COMPLIQUÉES MAIS PAS IMPOSSIBLES

L'année 2020 voit arriver nombre de nouveaux chiens au sein de l'UNUCR 52 pour des raisons diverses, soit pour remplacer un compagnon mort suite à un accident de la vie courante ou simplement âgé, soit pour assurer une continuité dans la recherche. Par ailleurs, 5 nouveaux conducteurs nous ont rejoints : Pascal Lasalle, Amandine Gérard, Michel Pechiodat, Caroline Gras et Quentin Carnet.

La saison de chasse terminée, les entraînements traditionnels organisés à Arc en Barrois ont repris. Un premier rendez-vous a été fixé début mars avec plusieurs pistes pour faire travailler 5 chiots. Seulement voilà, l'arrivée de la COVID a tout bouleversé avec l'interdiction de pénétrer en forêt entraînant pour les conducteurs :

- ⊖ l'impossibilité de tracer des pistes,
- ⊖ la suppression des entraînements pour les chiots,
- ⊖ l'annulation de l'épreuve de l'UNUCR 52 prévue le 13 juin 2020.

Suite au déconfinement, chaque conducteur s'est débrouillé pour éduquer son chien soit individuellement soit en petits groupes pour satisfaire aux consignes sanitaires en vigueur et cela bien que les conditions météorologiques aient été peu favorables.

Pendant ce temps, voyant les épreuves s'annuler les unes après les autres, l'UNUCR national a créé « un test d'aptitude baptisé COVID 19 », permettant aux conducteurs et à leur compagnon de passer une épreuve identique aux épreuves officielles mais avec des témoins de proximité compétents en remplacement de juges agréés pour éviter les déplacements.

Dans notre département, 7 candidats se sont inscrits et ont passé ce test.

Le délégué du département Claude Berkane, qui en a assuré l'organisation, a présidé ces tests étant lui-même juge qualifié. Il a été aidé pour cela de personnes bénévoles dont plusieurs conducteurs agréés.

Les exercices se sont déroulés sur 3 matinées pour respecter les consignes sanitaires.

Tous les conducteurs ont réussi le « test d'aptitude » avec beaucoup de volonté et de persévérance. Il est valable pour la saison 2020-2021 en attendant une validation définitive par le Conseil d'Administration de l'UNUCR National.

Pour la saison 2020-2021, 25 conducteurs sont maintenant à la disposition des chasseurs pour la recherche des animaux blessés en Haute-Marne et ce, malgré une année compliquée, autant pour les humains que pour les animaux.

Le délégué et les membres de l'UNUCR 52 vous souhaitent une excellente saison de chasse et ensemble allons jusqu'au bout.

Claude Berkane



LISTE DES CONDUCTEURS AGRÉÉS UNUCR 2020/2021

Berkane Claude, Délégué Départemental
Richebourg - 06 84 84 80 16

Bastos Clément
Les Riceys (10) - 06 25 78 13 82

Bellot Patrick et Emmanuelle
Nogent - 06 49 49 55 05

Bolmont Christophe
Arc en Barrois - 06 89 72 19 51

Carnet Dominique
Maranville - 06 38 35 02 26

Carnet Quentin
Maranville - 06 10 47 60 97

Cavalera Bruno
Roches Bettaincourt - 06 65 48 09 39

Cudey Robert
Chaumont - 03 25 03 46 14

Frerot Jean-Pierre
Ambonville - 06 77 52 65 41 ou 06 64 69 56 46

Gérard Amandine
Robert Magny - 06 15 33 42 19

Gras Caroline
Villiers les Aprey - 06 14 44 54 34

Kensikiewicz Laurent
Champignol lez Mondeville (10) - 06 17 43 46 76

Kremer Bernard
Droyes - 06 83 06 13 64

Lasalle Pascal
Voillecomte - 06 36 89 40 01

Morain Gérard
Torcenay - 06 30 76 29 05

Morain Jérôme
Torcenay - 06 85 68 86 84

Mussy Sylvain
Chaumont - 06 85 43 90 59

Parisot Olivier
Wassy - 06 14 11 35 48

Pechiodat Michel
Bugnières - 06 76 20 69 46

Renaudin Jean-Marie
Arc en Barrois - 03 25 02 53 57 ou 06 85 78 32 25

Renaudin Jean-Philippe
Arc en Barrois - 06 47 30 98 61

Sirot Thomas
Gevrolles (21) - 06 87 78 61 03

Thuon William
Saulxures les Bulgneville (88) - 06 81 16 22 20

Trema Daniel
Vaudremont - 06 11 86 42 20

LES NOUVEAUX CONDUCTEURS QUI ONT REJOINT L'UNUCR 52



- ❶ **Amandine Gérard**
Accompagnée de **Petit Prince** - Rouge de Bavière né en 2019
- ❷ **Michel Pechiodat**
Accompagné de **Pipo** - Petit Epagneul de Munster né en 2019
- ❸ **Caroline GRAS**
Accompagnée de **Nouchka** - Rouge de Bavière née en 2017
- ❹ **Pascal Lasalle**
Accompagné de **O'Brion** - Rouge de Bavière de 2 ans
- ❺ **Quentin Carnet**
Accompagné de **Jado** - Rouge de Bavière né en 2014

CHEVREUIL RÔTI À L'ORANGE ET AUX ÉPICES

INGREDIENTS 4 pers

Pour le chevreuil rôti :

- ⊕ 1 cuissot de chevreuil de 1.5 kg
- ⊕ 2 oranges
- ⊕ 2 bâtons de cannelle
- ⊕ 5 clous de girofle
- ⊕ 1 cuillère à café de baies de genièvre
- ⊕ 1 étoile de badiane
- ⊕ 50 g de beurre
- ⊕ Sel & poivre

Pour les échalotes confites :

- ⊕ 8 échalotes de taille moyenne
- ⊕ 25 g de beurre
- ⊕ 1 cuillère à soupe de sucre roux
- ⊕ 3 cuillères à soupe de vinaigre balsamique
- ⊕ Sel & poivre

INSTRUCTIONS

Pour le chevreuil rôti

Rincez et séchez les oranges puis coupez-les chacune en 8 quartiers.

Désossez le cuissot de chevreuil. Faites-le dorer dans une poêle avec une noix de beurre, environ 3 minutes sur chaque face. Déposez la viande dans un plat, recouvrez-la du reste de beurre tranché grossièrement puis ajoutez les épices et les morceaux d'orange.

Faites cuire dans un four préchauffé à 110°C pour 1 h 30 de cuisson. Le chevreuil doit atteindre 60°C maximum à cœur.

Pour les échalotes confites

Epluchez les échalotes et faites-les revenir entières, dans une casserole à feu vif avec du beurre. Remuez sans cesse.

Ajoutez une cuillère à soupe de sucre et le vinaigre balsamique. Mélangez bien puis faites caraméliser à feu doux. Recouvrez d'eau aux 2/3 et poursuivez la cuisson jusqu'à évaporation complète.

Lors du service

A la sortie du four, déposez le chevreuil sur une planche à découper et laissez-le reposer quelques



minutes, recouvert de papier aluminium. Récupérez le jus du plat puis réservez la garniture au chaud avec les échalotes confites.

Faites réduire le jus dans une casserole et ajoutez-y 10 g de beurre pour le monter.

Découpez la viande en tranches puis servez-la avec les quartiers d'orange et les échalotes confites. Proposez le jus à côté, à la convenance des convives. Ce plat se mariera parfaitement avec une embeurrée de chou vert.

**Recette de Gourmandiseries
pour Je cuisine du gibier**

DATES À RETENIR

Du 26 au 29 mars : Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage au parc des Expositions à Mantes la Jolie

24 avril : Assemblée Générale de la FDC 52 selon contexte sanitaire

CHERCHER L'INTRUS

Tout juste le temps de sortir le portable de son sac ! Justine Lahaye, passagère dans un véhicule, a eu la surprise de croiser un chevreuil le 19 mai à 19 h 15, entre la gare et la médiathèque des

Silos à Chaumont. L'effet confinement a rendu la périphérie de la cité plus calme. Certaines espèces ont su en profiter.



PETITE ANNONCE

LOCATION MEUBLÉE À COUPRAY

Week-end ou semaine. Convient à chasseurs. Accueil et confort garantis.

Contact : 07 85 78 63 15 (heures repas) ou mail : alix.guillemain@orange.fr



BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire	
A	Le

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature,



Armurerie CHASSETIR



52

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier

Tél. 03 25 56 58 23 - chassetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30



Profitez d'une remise de 15%*
sur les armoires fortes.
Offre valable pour tous les modèles proposés
en magasin et avec présentation de ce coupon

*Hors soldes et promotions

